



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### jumelages

Question écrite n° 24102

#### Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur les relations décentralisées avec l'État d'Israël. En effet, un nombre assez réduit de villes françaises sont jumelées avec des villes israéliennes, depuis la création de l'État hébreu. Dès lors, il pourrait s'avérer intéressant de profiter des festivités du 60e anniversaire de la création de l'État d'Israël pour développer ces jumelages entre des collectivités israéliennes et françaises, sous l'égide du quai d'Orsay. Le développement de ces relations, locales mais pérennes, permettrait un renforcement du nouveau climat d'amitié entre nos deux pays, voulu par les présidents Chirac et Sarkozy. Il lui demande de lui préciser sa position sur cette suggestion.

#### Texte de la réponse

Actuellement, il existe 66 liens de coopération décentralisée entre des collectivités territoriales françaises, de toutes tailles, et leurs homologues israéliennes, pour 67 projets recensés. Cela concerne une région (Provence-Alpes-Côte d'Azur), quatre départements, cinquante-deux communes, une communauté urbaine, deux communautés d'agglomération, deux communautés de communes. La liste exhaustive figure dans la réponse à la question écrite n° 24103 posée également par l'honorable parlementaire. Ces liens sont donc loin d'être réduits si on les rapporte au nombre total de collectivités israéliennes. En revanche, il peut y avoir place pour des développements dans deux directions : créer de nouveaux liens dans le cadre d'une « bourse de projets » qui a été mise en place, approfondir les relations existantes en profitant, ainsi qu'il est suggéré, dans la question, du nouveau climat qui prévaut entre les gouvernements, les institutions et les sociétés civiles des deux pays, notamment autour du 60e anniversaire de l'État d'Israël. Les thèmes de coopération les plus fréquents sont : l'environnement, le développement durable, la gestion des eaux et des déchets, la coopération culturelle et littéraire, la francophonie, la préservation du patrimoine. Ils visent notamment au renforcement de la maîtrise d'ouvrage. Des efforts appréciables ont été développés au cours des dernières années pour donner un second souffle et de nouvelles perspectives aux coopérations existantes : forum franco-israélien des villes jumelées, au Sénat en 2003, puis à Tel-Aviv et Jérusalem en 2005, mission du groupe pays de Cités unies France en décembre 2007 pour revitaliser les partenariats. Les assises de la coopération décentralisée franco-israélienne se dérouleront en France au premier trimestre 2009. En lien avec ULAI, l'organisation des collectivités locales israéliennes, il est actuellement procédé au choix des thématiques et, sur appel à propositions, de la ville qui accueillera cette importante manifestation. Le ministère participe bien sûr très activement à l'information et à la mobilisation des acteurs locaux français et de leurs associations, dans ce contexte spécialement favorable.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Éric Raoult](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (12<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 24102

**Rubrique :** Communes

**Ministère interrogé** : Affaires étrangères et européennes

**Ministère attributaire** : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 3 juin 2008, page 4560

**Réponse publiée le** : 26 août 2008, page 7302